

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 19 mars 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 6 mars 2024, s'est réuni salle du Conseil en Mairie de Vatan sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe METIVIER.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, DUVOUX Sylviane, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte.

Pouvoirs : MANDEL Aurélien à MALASSINET Alain, TARTIÈRE Steeven à FOURRÉ Frédérique, FORBEAU Patrice à CHABENAT Jean-Michel, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Absente : CANOREL Stéphanie.

A été nommé secrétaire de séance au vu de l'article L2121-15 du CGCT, CHABENAT Jean-Michel.

Finances : n°2024.03.12 : Désignation d'un huissier de justice pour recouvrement d'impayés

Vu le bail commercial conclu en date du 30 mars 2018 entre la commune de VATAN et LA PIZZ'A JACK,

Vu les montants des impayés de LA PIZZ'A JACK s'élevant au 1^{er} mars à la somme de 2 915.57 euros,

Considérant que la clause résolutoire prévue à l'article 30 du bail mentionné précédemment n'est pas respectée par le locataire, Monsieur Damien JACQUOT, représentant la Société à Responsabilité Unipersonnelle (SRU) dont le siège social est situé 94 Rue grande à VATAN 36150,

Considérant que les démarches de recouvrement à l'amiable n'ont pas abouti, notamment la mise en demeure adressée au gérant de LA PIZZ'A JACK en date du 1^{er} février 2024, restée sans réponse,

Il est proposé au conseil municipal de mandater Me Magalie VERGNE, représentante de la SCP Magali Vergne et Laurence Thiry Huissiers de Justice Associes 3 Rue Daniel Casanova 36100 ISSOUDUN, pour procéder au recouvrement des sommes dues par la SRU LA PIZZ'A JACK à la commune de Vatan.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

- Autorise Monsieur le Maire à mandater Me Magalie VERGNE, représentante de la SCP Magali Vergne et Laurence Thiry Huissiers de Justice Associes 3 Rue Daniel Casanova 36100 ISSOUDUN, pour procéder au recouvrement des sommes dues par la SRU LA PIZZ'A JACK à la commune de Vatan.
- Confère à Monsieur le Maire tout pouvoir pour agir dans cette affaire à tous les stades de la procédure.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe METIVIER



Le secrétaire de séance,
Jean-Michel CHABENAT

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

